

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 048-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.182

Déposée le: 19.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Marti (Bern, PS) (porte-parole)
Wyrsch (Jegenstorf, PS)
Stucki (Bern, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 22.03.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –



Pertes fiscales causées par les réductions d'impôt

Dans le domaine fiscal, il n'est souvent question pour l'opinion publique et les médias que de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur le bénéfice des entreprises et des coefficients annuels. Pourtant, ces vingt dernières années, différents autres impôts ont été supprimés ou baissés.

Il y a notamment eu de nombreuses réductions d'impôt sur le capital : avec l'abolition partielle de l'impôt sur les successions et de celui sur les donations, l'abolition partielle de l'impôt sur les mutations, la réduction de moitié de l'impôt sur le capital, la baisse de l'impôt sur le bénéfice des sociétés de capitaux, la réduction de moitié de l'imposition des dividendes, la baisse de l'impôt sur la fortune, les allègements fiscaux pour les sociétés de holding ainsi que les allègements de l'impôt sur les gains immobiliers, et aussi avec des modifications de la jurisprudence fédérale. La Suisse reste le pays à la fiscalité la plus basse, comme le montre le récent indice BAK Taxation Index 2017 pour les sociétés (<http://www.baktaxation.com/pages/francais.php>).

On ne dispose absolument d'aucune donnée quantitative sur l'étendue de ces allègements alors que ces chiffres seraient d'une absolue nécessité pour les débats publics et la prise de décisions dans le domaine de la politique financière – notamment dans l'optique du Projet fiscal 17. D'autant que les cantons et les communes réclament plus de deniers fédéraux au travers d'une augmentation de la part cantonale à l'impôt fédéral direct.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel impôts profitant exclusivement ou partiellement au canton et aux communes ont été supprimés ou ont baissé ces 20 dernières années ? Prière de dresser une liste complète et détaillée de ces catégories d'impôt.
2. A combien estime-t-on le manque à gagner par année (prière d'indiquer les chiffres par catégorie d'impôt, pour les impôts cantonaux et pour les impôts communaux) ? Prière d'indiquer également une estimation du manque à gagner probable au fil des ans compte tenu de l'évolution potentielle.
3. Combien de sociétés de capitaux et de personnes physiques ont effectivement profité des baisses d'impôts (par catégorie) et combien n'en ont pas profité ? Prière de donner des estimations aussi précises que possible.
4. A combien sont estimées les pertes fiscales causées chaque année au canton et aux communes par l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital depuis 2009 ?
5. Comment les holdings, les sociétés de domicile et les sociétés mixtes ont-elles évolué dans le canton de Berne depuis le 1^{er} janvier 2013 ? Combien d'emplois maintiennent-elles actuellement dans le canton de Berne ?
6. Combien d'entre elles sont déjà passées d'une imposition privilégiée, en qualité de sociétés à statut fiscal spécial, à l'imposition au barème ordinaire, et combien sont probablement sur le point de le faire ? Pour quelles raisons ?
7. Combien de milliards d'allègements fiscaux le canton de Berne a-t-il accordés ces dix dernières années aux sociétés anonymes nouvellement créées ou restructurées en vertu de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID, art. 5) ? Combien en a-t-il accordé aux sociétés à statut fiscal spécial ?
8. A combien estime-t-on les pertes fiscales que le Projet fiscal 17 pourrait occasionner au canton de Berne et aux communes ?
9. A quels exemples de « réévaluation de réserves latentes lors de l'établissement d'une personne morale en provenance de l'étranger » le Conseil-exécutif pense-t-il ? Cette pratique a-t-elle déjà cours ? Sur quelles pertes fiscales table-t-il selon Projet fiscal 17 tel qu'il a été mis en consultation ?
10. Combien de fraudeurs et fraudeuses se sont dénoncés spontanément dans le canton de Berne depuis que la dénonciation spontanée non punissable a été mise en place, le 1^{er} janvier 2010 ? Comment le Conseil-exécutif explique-t-il que cet argent ait pu être dissimulé ? Pourquoi ces fraudes ne sont-elles pas poursuivies d'office ? Qu'entend faire le Conseil-exécutif pour lutter contre les nombreuses soustractions d'impôt et fraudes fiscales des contribuables sur le sol suisse ?

Motivation de l'urgence : Les informations demandées présentent un intérêt dans le contexte du Projet fiscal 17, qui fera prochainement l'objet d'une décision. Elles devraient être disponibles aussi rapidement que possible.

Destinataire

- Grand Conseil